



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MERES

LAISSEZ LES VIVRE- SOS FUTURES MERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (J.O. du 21 janvier 1971)

B.P. 111-10 75463 PARIS CEDEX 10

0 800 868 838 (numéro vert)

01 42 85 14 70 (seul numéro fonctionnant pour le secrétariat)

beatricevouters@aol.com - 06 52 20 59 33

N° 195

Paris, le 12 mai 2022

Quand la force de la foi permet le triomphe de la Vie : témoignage d'une mère de famille nombreuse

J'attendais mon premier enfant

Alors que j'étais enceinte de mon premier enfant, la deuxième échographie révèle un problème à ses poumons : une malformation adénomatoïde macrokystique.

Le médecin de Notre-Dame de Bon Secours nous explique que le fœtus cessera de vivre tôt ou tard in utero, et, qu'au pire, il mourra étouffé après la naissance, avec beaucoup de souffrance. Dans ces conditions, le corps médical préconise un avortement thérapeutique, et on nous laisse trois jours pour donner notre réponse.

Je rentre chez moi complètement déboussolée, ne sachant absolument pas quoi faire. Avec mon mari, nous passons une journée bien douloureuse. Malgré tout, nous nous tournons vers Dieu pour l'implorer. Et puis, tout à coup, surgit une petite lumière : il m'apparaît évident que, si notre bébé est atteint d'une maladie mortelle, ce n'est pas à nous de décider de le tuer, il vivra sa vie jusqu'au bout, et nous avec lui. Toute fière de notre décision, je retourne voir le médecin. Il entre dans une rage noire.

« Et s'il survivait à la naissance ?

– Et bien tant mieux !

– Il serait sous assistance respiratoire, complètement dépendant, qui s'occuperait de lui ?

– Moi ! J'arrêteraï mon travail pour cela.

– Mais vous ne vous rendez pas compte du coût pour la société, vous êtes inconsciente, je refuse de suivre votre grossesse ! »

Il sort en claquant la porte, me laissant seule dans son bureau, stupéfaite.

Je finis par sortir. Heureusement, des sages-femmes ne sont pas loin, et je leur demande : « peut-on attendre un enfant sans suivi du médecin ?

– Mais bien sûr, me répondent-elles avec beaucoup de gentillesse, les sages-femmes sont habilitées à suivre les grossesses. »

Donc, j'attends mon petit bout, me préparant à toute éventualité. Un suivi échographique hebdomadaire est mis en place avec un spécialiste pour voir l'évolution du bébé. De semaine en semaine, son matériel très performant nous permet de constater que l'évolution n'est pas bonne : les macrokystes augmentent peu à peu de volume et risquent d'empêcher le cœur de battre. Le bébé bouge de moins en moins, je suis très inquiète. Puis, un vendredi, le médecin échographiste constate que le cœur est refoulé par les kystes devenus très volumineux, et son pronostic est pessimiste.

Nous allons directement chez mes parents à la campagne. Je ne sens plus le bébé bouger, ni le samedi, ni le dimanche. Nous repartons le dimanche après le déjeuner, et dans la voiture une immense tristesse m'abat, je pleure. Cependant, dans mon désespoir, je me mets à crier vers Dieu que l'on m'a appris à aimer dans mon enfance, le suppliant de toute mon âme de me laisser ce bébé... Et tout à coup, je sens le bébé bouger, tourner, tambouriner avec une vigueur extraordinaire.

Lors de l'échographie suivante, cinq jours après, le médecin (pourtant non catholique) regarde ses appareils, cherche ses dossiers, vérifie mon identité... Puis déclare : « je n'y comprends rien, la semaine dernière, les macrokystes avaient pris trop d'ampleur pour laisser de l'espoir, et maintenant je n'en vois presque plus, à peine 1,5 cm³. C'est un miracle ! »

La grossesse s'est admirablement terminée, le bébé montrant beaucoup de vigueur. L'accouchement s'est passé sans problème, à Notre-Dame de Bon Secours. Un scanner à la naissance a révélé un petit reste de kystes à la base d'un poumon (« séquestration pulmonaire intralobaire en fer à cheval »), qui, s'il devait poser problème, nécessiterait un suivi.

C'était il y a plus de 20 ans. Notre petit garçon s'est développé admirablement. Il a toujours été très sportif, excellent élève, et ne donnant que des joies à ses parents. Il est aujourd'hui ingénieur et marié, bientôt papa.

Ô mes sœurs, qui que vous soyez, ne vous laissez pas tromper par cette culture de mort. Un enfant est un bienfait tellement immense !

Triste bilan d'un quinquennat et sombres perspectives

Non à Macron le destructeur, Oui à la vie !

Le choix du 24 avril engagera pour 5 ou 7 ans notre pays, sa population, ses familles, sa liberté religieuse et scolaire. Les loges maçonniques et les médias mainstream ne s'y sont pas trompés : ils soutiennent à fond leur candidat, leur idole auréolée de toutes les vertus.

Les associations soucieuses de politique familiale, au contraire, s'alarment des projets sociétaux catastrophiques du candidat-président avec, notamment, en ligne de mire, une future proposition de loi sur le suicide assisté. Cela a été maintes fois annoncé par Emmanuel Macron : « Je veux faire évoluer la France vers une législation proche de celle de la Belgique ». Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a claironné, dès

le lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, que l'euthanasie serait la grande réforme du futur quinquennat. Cela fera l'objet d'une « grande convention citoyenne », pilotée par qui ? Réfléchissons un peu... sans doute par un certain cabinet dont le nom commence par les mêmes lettres que le nom de notre Président bien-aimé...

Concernant l'avortement Macron a laissé la proposition des députés rallongeant le délai légal de 12 à 14 semaines être discutée et adoptée, contre l'avis du Sénat. La responsabilité personnelle du Président est engagée car il pouvait très bien ne pas renvoyer le texte en troisième lecture à l'Assemblée Nationale. L'avortement pour détresse « médico-sociale » est d'ailleurs désormais possible jusqu'au terme de la grossesse. Devant le Parlement européen, le Président a en outre clamé haut et fort sa volonté de faire de l'avortement un droit fondamental opposable à tous les pays de l'Union européenne.

Le vote de la loi bioéthique ayant permis l'accès à la PMA sans père et la création de chimères, nous avons dangereusement avancé vers une société d'un « Meilleur des Mondes », et personne n'oubliera la désormais célèbre réplique de Monsieur Macron, qui, sans doute, manque lui-même quelque peu de repères : « Un père n'est pas forcément un mâle ». Il faut reconnaître que, dans cette déconstruction familiale, Madame Buzyn lui avait un peu facilité la tâche, déclarant auparavant « qu'un père pouvait être une grand-mère ».

Celui qui ne s'est pas contenté de déconstruire un peu plus la structure familiale et la filiation a voulu affaiblir autant que possible l'autorité parentale, et ce, par le double biais de la soviétisation croissante de l'enseignement et de la tyrannie vaccinale :

– **Soviétisation de l'enseignement :**

- scolarisation obligatoire dès 3 ans depuis 2019,
- passage du principe de déclaration au système d'autorisation préalable pour la création d'écoles hors contrat,
- quasi-interdiction de l'instruction en famille,
- mainmise croissante des lobbys LGBT sur les programmes scolaires et sur les manuels scolaires,
- obligation du port du masque dans les écoles, collèges, lycées et universités, pendant de longs mois.

– **Tyrannie vaccinale :**

- 11 vaccins obligatoires pour tout enfant né depuis le 1er janvier 2018,
- campagnes de vaccination anti-covid 19 intensives pour les mineurs de plus de 12 ans, avec obligation de pass sanitaire, puis, dans certains cas, de pass vaccinal, pour les activités sportives et culturelles (or, il s'agit en réalité d'une injection génique encore en phase d'expérimentation et non d'un véritable vaccin),
- autorisation d'un seul parent nécessaire pour la vaccination des enfants de moins de 16 ans,
- aucune autorisation parentale requise pour la vaccination des mineurs de plus de 16 ans.

Le bilan catastrophique du quinquennat d'Emmanuel Macron ne s'arrête pas là. On peut aussi déplorer les éléments suivants :

- aggravation de la dégradation du montant des allocations familiales,
- versement de l'allocation prénatale de la Paje reporté aux 2 mois de l'enfant (alors qu'il était auparavant versé lors du 8^e mois de grossesse),
- nouvelle baisse du montant du Complément familial de Libre Choix,
- interdiction de la pratique du culte pendant les deux premiers confinements,
- pèlerinages de Chartres supprimés en 2020 et réduits à de petits parcours locaux en 2021.

Concernant les personnes âgées, son bilan est également déplorable :

- personnes âgées souvent abandonnées dans les EHPAD et condamnées à mourir, souvent avec du Rivotril, sans avoir la possibilité de voir leur famille et de recevoir les derniers sacrements,
- refus de soins des malades du covid,
- refus de laisser les médecins prescrire,
- diabolisation de l'usage de l'ivermectine et de la chloroquine.

De cette crise covid, découle un endettement catastrophique de la France qui a fait exploser la dette française.

De toutes ces restrictions vécues, il apparaît que Monsieur Macron est responsable et qu'un nouveau mandat serait une catastrophe nationale.

Il est d'ailleurs fort regrettable que beaucoup de thèmes n'aient pas été abordés dans le débat de mercredi soir, notamment la collusion entre le Conseil Constitutionnel et McKinsey, par le biais des Fabius père et fils. On peut également déplorer le fait que les thèmes suivants n'aient pas été évoqués :

- les sommes astronomiques dépensées dans les cabinets de conseil,
- les scandales du RothschildGate,
- les suppressions de lits d'hôpitaux,
- la suppression en catimini, entre les deux tours de l'élection présidentielle, du corps d'ambassadeurs, suppression déplorée par l'ancien ministre Dominique de Villepin lui-même.

Par ailleurs, il aurait été intéressant que soit abordé le sujet de l'accès à la propriété : en effet, alors que Marine Le Pen propose la mise en place de prêts sans intérêts aux jeunes couples accédant à la propriété, Monsieur Macron, quant à lui, déclare dans son programme ne pas vouloir faire accéder à la propriété à tout prix. Cette position rappelle la diatribe d'Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, contre les maisons individuelles. Et, n'oublions pas que Macron veut préparer les esprits au *Great Reset* : « Vous ne posséderez rien et vous serez heureux », assène Klaus Schwab.

La défense de la propriété individuelle promue par Marine Le Pen semble particulièrement importante dans le cadre de la promotion de la politique familiale (c'est ce qui se fait en Hongrie, notamment).

Les thèmes de l'identité numérique européenne et du risque de suppression de l'argent liquide n'ont malheureusement pas non plus été évoqués lors du débat de mercredi soir.

Que l'on considère que Marine Le Pen soit « d'extrême droite » ou contraire qu'elle ait trahi tous les fondamentaux du Front National, le danger d'un nouveau quinquennat de Macron est tel qu'il faut absolument qu'elle gagne ou qu'elle ait le plus de voix possible.

Loin de se résoudre à voter blanc, nul ou à s'abstenir, Laissez les Vivre Sos Futures Mères appelle à voter Marine Le Pen pour débarrasser la France de Macron, l'homme qui voulait déconstruire l'Histoire de France.

Euthanasie : vers la grande réforme sociétale

Le jugement d'Angers : quand l'actualité juridique tombe à pic pour renforcer la propagande médiatique en faveur de l'euthanasie



Leur sinistre projet

Partout en Occident, la question de l'euthanasie se pose et est promue comme une avancée sociétale, mais cela essentiellement pour des motifs économiques. Ainsi Christine Lagarde déclarait-elle récemment : « Les personnes âgées vivent trop longtemps et il y a un risque pour l'économie mondiale, il faut faire quelque chose ».

Le vote de loi Léonetti en 2005 avait défini la possibilité d'arrêt de traitements. En 2016, c'est un véritable changement civilisationnel qui est opéré car la nouvelle loi Claeys-Léonetti assimile désormais alimentation et hydratation du patient à des soins.

Lors des deux mandats présidentiels précédents, l'A.D.M.D. avait multiplié, sans succès apparent, les tentatives de légalisation du suicide assisté ou de l'euthanasie. À cet égard, les décrets recommandant l'usage du Rivotril en hôpital ou en E.H.P.A.D à l'encontre de personnes âgées atteintes du covid, ou soupçonnées de l'être, avaient constitué une atteinte inadmissible à la Vie.

Comme l'avait démontré Tugdual Derville dans son ouvrage publié en 2012, *La Bataille de l'euthanasie, enquête sur les 7 affaires qui ont bouleversé la France*, les campagnes médiatiques se focalisent souvent sur des cas limites pour retourner l'opinion.

Le président Hollande avait sans doute prévu de légaliser l'euthanasie. En tout cas, il avait choisi une ministre de la Santé, Madame Touraine, qui, non seulement y était favorable, mais était la fille d'un parlementaire qui militait pour. De son côté, la secrétaire d'État aux personnes âgées, Madame Delaunay, était membre de l'A.D.M.D. Néanmoins, est-ce en raison de l'émotion causée par l'affaire Bonnemaïson ou de la gigantesque mobilisation pro-famille de la Manif pour tous ? Toujours est-il qu'aucun projet de loi n'aggraverait la loi Claeys-Léonetti.

Sous le premier quinquennat Macron, le visage glacial du président apparaît dans le refus de sauver Vincent Lambert mais il n'y a pas eu de projet d'euthanasie. L'essai de médiatisation du voyage euthanasique de la romancière Anne Bert ne rencontre pas auprès du public l'audience escomptée. Elle était « obligée » de faire un dernier voyage vers la Belgique au lieu de faire réaliser tranquillement cet acte chez elle, dans sa Charente natale : c'était bien là-dessus que le documentaire d'Antoine Laura, *J'ai décidé de mourir*, voulait impressionner, mais l'affaire retombe comme un soufflet.

Les Gilets jaunes et la covid dissuadent Macron de lancer une grande propagande en faveur de l'euthanasie.

Mais, pour ce second quinquennat, l'opportunité se présente. Macron n'a pas oublié qu'il avait été le Secrétaire général adjoint d'Attali au moment de la rédaction des fameuses *300 décisions pour changer la France*. C'est l'homme auquel il doit toute sa carrière. Et c'est bien Attali qui, depuis 40 ans, murmure à tous les présidents successifs qu'il faut légaliser l'euthanasie car, « à 65 ans, l'homme n'est plus rentable, il coûte plus qu'il ne rapporte » et que cette dernière sera un instrument de gouvernement des sociétés futures.

Et c'est parti pour une nouvelle législation. À Fouras, le 31 mars 2022, le président-candidat, qui n'a pas grand-chose à proposer aux Français, évoque son souhait de faire évoluer la législation française vers un système proche de celui de la Belgique. Une convention citoyenne émettra des propositions en ce sens. Le modèle belge a été largement critiqué car de nombreuses euthanasies ont été pratiquées parfois même en dehors du cadre légal prévu par la loi du 28 mai 2002.

Dès lors, le calendrier se précipite : le 11 avril, au lendemain du premier tour des élections présidentielles, le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand annonce sur Europe 1 que l'euthanasie sera la grande réforme sociétale du prochain quinquennat.

Le documentaire d'Antoine Laura, *J'ai décidé de mourir*, sur les derniers mois de la vie d'Anne Bert et sur sa vie relativement en bonne forme jusqu'à sa mort programmée en Belgique, est projeté le 30 avril 2022 dans la salle municipale de Flers, suivi d'un débat. Cette dernière atteinte de la maladie de Charcot ne voulait pas vivre une dégénérescence.

L'A.D.M.D. commande un sondage à l'I.F.O.P. qui conclut que 90 % des personnes interrogées souhaitent pouvoir choisir leur mort. Même s'il faut se méfier des sondages commandés par l'A.D.M.D., il semble probable que la proportion de Français acceptant un changement de législation sera élevée. Mais le réclameraient-ils si on ne le leur avait pas suggéré ?

En ce début mai, c'est l'affaire du vétérinaire d'Angers qui semble tomber à pic pour relancer le débat. En 2019, ce vétérinaire avait prescrit une ordonnance de produits létaux

à un ami atteint de la maladie de Charcot. D'abord poursuivi pour assassinat et tentative d'assassinat, il est relaxé puis poursuivi à nouveau pour faux et usage de faux. C'est de ce chef d'accusation que le tribunal correctionnel d'Angers l'a relaxé ce 2 mai, au moyen que l'accusé avait agi par état de nécessité en vertu de l'article 122-7 du Code pénal. Cet article stipule qu'une personne n'est pas responsable si, face à un danger actuel ou imminent qui la menace elle-même, autrui ou un bien, elle accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien. Ainsi, le tribunal correctionnel a fait relaxer le vétérinaire et, à l'heure actuelle, le Parquet n'a pas fait appel de la décision.

Il est notable de souligner que, tant pour Anne Bert que pour l'ami du vétérinaire, il s'agissait de maladie de Charcot, a priori incurable et dégénérative.

On observe cependant une nouvelle intéressante de la part de la C.E.D.H. : elle a refusé la plainte de Sven Lings, médecin danois *euthanasieur* au long palmarès d'empoisonneur, qui avait fait appel, auprès de la C.E.D.H., de la décision de la juridiction danoise qui l'avait condamné pour ses actes. Néanmoins, si la C.E.D.H. condamne la délivrance de produits euthanasiques, elle admet en revanche, au nom de la liberté d'expression, la diffusion de conseils d'aide à mourir. À cet égard, on peut relever le revirement de la jurisprudence de la C.E.D.H..

On note l'effroyable dérive du Canada qui envisage maintenant l'euthanasie pour détresse ou dépression, ce qui est finalement proche de l'idée de l'avortement jusqu'au 9^e mois pour « détresse médico-sociale », concept français introduit en 2021.

Jean Rostand, qui pourtant était agnostique, écrivait en 1970, dans *Le Courrier d'un biologiste*, ces lignes qui méritent d'être intégralement rappelées : « Je pense qu'il n'est aucune vie, si dégradée, si détériorée, si appauvrie soit-elle, qui ne mérite le respect et ne vaille qu'on la défende avec zèle. J'ai la faiblesse de penser que c'est l'honneur d'une société que d'assumer, que de vouloir ce luxe pesant que représente pour elle la charge des incurables, des inutiles, des incapables, et je mesurerais presque son degré de civilisation à la quantité de peine et de vigilance qu'elle s'impose par pur respect de la vie ».

Plus que jamais, Laissez-les Vivre SOS Futures Mères appelle à une extrême vigilance.

Reconnaissance des mamans aidées



Depuis 1971, des milliers, peut-être même des dizaines de milliers de mamans, ont pris contact avec SOS Futures Mères. Si, pour certaines, il n'a pu s'agir que d'un simple appel sans lendemain, pour d'autres, cela a été beaucoup plus. De ce besoin d'être rassurée, écoutée, souvent aidée, de véritables relations de confiance se sont établies. Parfois longtemps après la naissance des bébés, nous recevons des photos ou de petits témoignages, tel que « sans vous, je n'y serais pas arrivée ». On peut également évoquer cette

histoire bien émouvante que racontait mon mari, Pierre, aujourd'hui décédé. Un jour, une dame déjà âgée l'avait abordé à un congrès associatif en lui disant : « remerciez bien Madame Olivier, mon fils a maintenant 30 ans ». Madame Olivier, responsable du SOS dans les premiers temps de l'association, était d'ailleurs morte depuis déjà plusieurs années.

Pour les adhérents et les donateurs, des mamans ont accepté de témoigner.



– Caroline, maman de Grégoire et Clémence, écrit : « sans votre aide, sans votre cœur, mes enfants ne seraient plus sous mon toit. Aujourd'hui, ils se portent bien, nous sommes ensemble et avons échappé au placement de l'A.S.E. Continuez à nous protéger, à éclairer nos vies si fragiles ».

– Isabelle, seule avec Kenzo : « comment aurais-je pu faire sans l'association ? C'est souvent très dur mais je sais que j'ai toujours une écoute face à mes problèmes ».



– Lucie : « je ne saurai jamais assez vous remercier pour l'écoute attentive et affective reçue dans des moments de détresse liée à ma vie familiale. Avec SOS Futures Mères, je ne suis plus seule pour affronter les difficultés quotidiennes. Je suis reconnaissante de votre générosité et de l'aide financière apportée dans des moments critiques. Mon fils a pu grandir sereinement. Recevez toute ma gratitude ».

– Margaux : « j'attends un quatrième enfant, cela a été très difficile pour moi. J'ai subi beaucoup de pressions à l'avortement. Néanmoins, mon bébé est bien là et, malgré toutes mes hospitalisations en urgence, je vais tenir bon jusqu'à la fin de ma grossesse ».

– Francette : « j'ai deux enfants en bas âge et un bébé, la grossesse a été difficile à cause du départ de mon mari. Je n'ai que le R.S.A et l'association m'aide à remonter la pente pour essayer de m'en sortir et de trouver une formation ».

Les mamans seules savent bien que rien ne sera fait par le gouvernement pour les aider et qu'elles ne peuvent rien en attendre.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous comptons sur votre générosité.



Madame Pierre VOUTERS
Présidente

Madame Alix GOBRY
Vice-Présidente